

La constitution de communs soutenables en faveur d'un développement territorial: la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse

Marina L.A. Soubirou, Nicolas Buclet

▶ To cite this version:

Marina L.A. Soubirou, Nicolas Buclet. La constitution de communs soutenables en faveur d'un développement territorial: la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse. Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation, Colloque ASRDLF, Jul 2017, athènes, Grèce. halshs-01565205

HAL Id: halshs-01565205 https://shs.hal.science/halshs-01565205

Submitted on 19 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Association de Science Régionale De Langue Française [ASRDLF]

"Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation"

5-7 juillet 2017, Univerisité Panteion, Athènes, Grèce

LA CONSTITUTION DE COMMUNS SOUTENABLES EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : LA COMMUNAUTÉ TERRITORIALISÉE DE LA BASSE VALLÉE DE SUSE.

Marina SOUBIROU, Labex ITEM, UMR PACTE, Université Grenoble Alpes

Nicolas BUCLET, UMR PACTE, Université Grenoble Alpes, CNRS

Contact: marina.soubirou@umrpacte.fr

Résumé

Cette communication propose une application transdisciplinaire et territorialisée de la grille du commun de Pierre Dardot et Christian Laval (Dardot & Laval, 2014) en basse vallée de Suse (Italie). Après avoir abordé le contexte historique à travers lequel a émergé une communauté territorialisée dans cet espace, nous tenterons de caractériser les principes alternatifs que ses membres partagent et instituent peu à peu. Nous aborderons ensuite - à travers le cas des entrepreneurs - la façon dont cette communauté, par la mobilisation de proximités spatiales et institutionnelles, parvient à structurer une activité économique et sociale alternative à une échelle locale, dotée d'une certaine stabilité et participant de la prise en charge territorialisée de communs, bien que déviante par rapport au régime conventionnel dominant. En ce sens, nous soulignerons sa dimension encapacitante dans une perspective d'innovation sociale soutenable.

Mots clefs

Communs, proximité, développement territorial, Vallée de Suse, soutenabilité.

Introduction

En 2014, Pierre Dardot et Christian Laval ont proposé dans leur ouvrage « Commun. Essai sur la Révolution au XXIème siècle » une grille d'analyse complexe visant à « refonder le concept de commun » (Dardot & Laval, 2014, p.20). Ils mobilisent pour cela notamment les notions d'« agir commun », de « commun », de « communs » et de « Commune » (Ibid.). L'agir commun y est défini comme le « fait que des hommes s'engagent ensemble dans une même tâche et produisent, en agissant ainsi, des normes morales et juridiques qui règlent leur action » (Ibid., p.23). Ce nouvel ensemble de normes, produit par l'action, « se dégage des contestations de l'ordre actuel » (Ibid., p.455) et « désigne d'abord les lignes de front et les zones de luttes où se joue la transformation de nos sociétés » (Ibid., p.455). Il régule le commun, ce « principe politique » de co-obligation « que tous s'imposent à eux-mêmes » (Ibid., p.55) et qui à son tour oriente « l'activité collective des individus » (Ibid., p.19). L'ensemble de normes régulant le commun s'apparente ainsi à un faisceau de potentiels principes conventionnels actuellement émergents, caractérisés notamment par leur prise en compte des enjeux de soutenabilité¹, et issus de praxis alternatives au régime conventionnel dominant². Il semble en cela potentiellement porteur d'un nouveau régime conventionnel alternatif. Le commun est à distinguer des communs, qui sont des « des objets de nature diverses » (Ibid., p.19) que les individus prennent en charge à travers leur activité collective.

.

¹ La soutenabilité se référant ici à ces « deux catégories très larges que représentent les déséquilibres environnementaux et les inégalités sociales » (Buclet, 2011a, p.105).

² « Un régime conventionnel correspond à un moment dans le temps et dans l'espace pendant lequel une société humaine donnée se conforme à un certain nombre de principes qui orientent les comportements des individus inscrits dans cette société. Ces principes de nature conventionnelle, reposent eux-mêmes sur des valeurs partagées par ces mêmes individus » (Buclet, 2011b, p.66). A la différence de la notion de commun telle que proposée par Pierre Dardot et Christian Laval, la notion de régime conventionnel n'implique pas, en elle-même, la contestation du capitalisme. C'est pourquoi les régimes conventionnels seront toujours accompagnés de qualificatifs dans notre propos. Le régime conventionnel actuellement *dominant* se caractérise ainsi par un économicisme accru et repose sur un ensemble de mythes, issus de la modernité tels que la « maîtrise de la biosphère », la « maîtrise de l'espace-temps », la nécessité d'un « mouvement perpétuel » ou encore l'idée que « plus égale mieux » (Buclet, 2011a, p.96-102). Le qualificatif *alternatif* qualifiera tout au long de notre propos ce qui est alternatif au régime conventionnel actuellement dominant.

Enfin, la *Commune* est un « autogouvernement politique local »³ (Ibid., p.19) dont la construction est, elle aussi, guidée par le commun et ses normes .

Pierre Dardot et Christian Laval abordent moins la notion de communauté⁴. Celle-ci peut être définie comme un groupe situé d'individus co-obligés par le « partage d'une même tâche ou activité » (Ibid., p.282), et qui par cette pratique collective instituent un ensemble de normes. Nous porterons ici notre attention sur un type particulier de communauté que nous nommons communauté territorialisée. L'échelle territoriale nous paraît en effet déterminante pour le commun dans une perspective démocratique et soutenable - où la rationalité des individus est axiologique et par conséquent complexe - en ce qu'elle permet notamment mieux de lier les actions et leurs conséquences que les échelles plus larges (Marchand, Depeau & Weiss, 2014, p.47), et partant, facilite pour les individus le contrôle de leurs pratiques. Par communauté territorialisée nous désignons un groupe d'individus ancrés dans un même territoire dont ils constituent la large majorité des habitants et co-obligés entre eux à travers et par des pratiques collectives qui instituent un ensemble de normes régulant le commun qui les unit. Cet ensemble de normes territoriales tend, à mesure qu'il s'institutionnalise, à devenir un régime conventionnel territorial, c'est-à-dire ce qui est perçu comme "naturellement" « juste », comme ce qu'il convient implicitement de faire (Dardot & Laval, 2014, p.238). Au-delà d'être « un système complexe évolutif qui associe un ensemble d'acteurs d'une part, l'espace géographique que ces acteurs utilisent, aménagent et gèrent d'autre part » (Moine, 2006), le territoire d'une communauté territorialisée devient un territoire politique, une arène de co-obligation accrue consciente animée par un ensemble de normes propres construites à travers l'activité collective de ses membres. Les communautés territorialisées sont donc des entités collectivement alternatives lorsque leurs membres partagent consciemment des valeurs et principes alternatifs en cours d'institution ou implicitement des repères conventionnels alternatifs. En ce sens, parce qu'elles créent un contexte de moindre incertitude quant au comportement de leurs membres, elles pourraient permettre à ceux-ci d'adopter plus facilement –

³ La Commune tend ainsi, par essence, en tant qu'autogouvernement, à être une forme démocratique radicale (Cohen & Fung, 2011).

⁴ Bien qu'il soit parfois question dans leur propos de « communauté politique » (Dardot & Laval, 2014), ou de la critique des définitions que d'autres auteurs donnent de cette notion.

individuellement et collectivement - des pratiques soutenables socialement innovantes, mais déviantes par rapport au régime conventionnel encore dominant, ces pratiques venant à leur tour renforcer les institutions de la communauté. C'est cette potentielle dimension auto-encapacitante des communautés territorialisées que nous proposons ici de questionner.

Pour ce faire, nous appuierons notre propos sur l'étude de la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse, au sein de laquelle nous avons mené une enquête qualitative en immersion à l'automne 2016⁵. Après avoir abordé le contexte historique et la suite d'évènements collectifs qui sont à l'origine de l'émergence de cette communauté territorialisée, nous tenterons de caractériser les principes alternatifs que ses membres partagent et instituent peu à peu. Nous aborderons ensuite - à travers le cas des entrepreneurs - la façon dont cette communauté, par la mobilisation de proximités spatiales et institutionnelles, parvient à structurer une activité économique et sociale alternative à une échelle locale, dotée d'une certaine stabilité et participant de la prise en charge territorialisée de communs, bien que déviante par rapport au régime conventionnel dominant. En ce sens, nous soulignerons sa dimension encapacitante dans une perspective d'innovation sociale soutenable⁶.

1 La basse vallée de Suse : d'un espace de luttes à une communauté territorialisée

Le Val de Suse est cette étroite vallée alpine italienne reliant Turin à la France. Depuis la décennie 1990, la basse vallée de Suse – qui compte environ soixante-dix mille habitants - est entrée en résistance contre le projet de liaison ferroviaire à haute vitesse Lyon-Turin (TAV⁷). Le Val de Suse

⁵ Cette enquête a été réalisée avec le soutien financier du LabEx ITEM (ANR-10-LABX-50-01) dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » géré par l'Agence Nationale de la Recherche.

4

⁶ Nous reprenons ici la définition proposée par le Réseau Québécois en Innovation Sociale (RQIS): « Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant » (RQIS, 2011, p.3).

⁷ Treno ad Alta Velocità (train à grande vitesse).

est une vallée historiquement industrialisée et agricole. L'industrie y a cependant pris le pas sur l'agriculture au cours du XXème siècle, surtout dans la basse vallée. Comme nombre de territoires industriels en Europe occidentale, la basse vallée de Suse a connu une désindustrialisation violente à partir des années 1970 avec la fermeture de nombreuses usines (Bertolo, 2009). Un maigre tissu industriel se maintient toutefois aujourd'hui encore — difficilement - autour notamment d'un chantier naval et d'activités de sous-traitance pour le groupe automobile FIAT installé dans la métropole voisine de Turin. Ces fermetures d'usines ont marqué le début d'un climat de lutte dans cette vallée qui n'a eut de cesse depuis de se renforcer, créant ainsi une multitude d'évènements collectifs ayant peu à peu structurés une communauté territorialisée.

Les années 1970 et 1980 sont donc marquées en Val de Suse par des luttes ouvrières contre la fermeture des usines, prémisses de luttes unitaires à l'échelle de la vallée. Vont s'y joindre aux ouvriers, des commerçants, l'Église ou encore des étudiants. Le journal catholique valsusain La Valsusa, hebdomadaire édité par le diocèse de Suse, se réjouissait ainsi par exemple dans un article du 19 décembre 1970 intitulé « Magnadyne... Valeurs d'une lutte »8 - qui traitait d'une lutte du moment contre des licenciements économiques de masse au sein de cette usine du secteur électronique située à Sant'Antonino di Susa – de la distribution par un groupe de prêtres du diocèse d'un fascicule dans leguel « on invitait les chrétiens à collaborer activement avec toutes les forces vives opérant à l'intérieur de l'entreprise pour que la crise se résolve dans la justice" et toutes les communautés chrétiennes à être particulièrement solidaires avec "les frères les plus éprouvés" ». L'article glorifiait au passage « l'équilibre et l'esprit de dévouement » de nombre des « travailleurs de la Magnadyne » au cours de ces « dramatiques journées », le fait qu'ils « défendent avec dignité leurs postes de travail », ajoutant qu'ils méritaient « la solidarité et l'aide de toute personne de bonne volonté », tout en s'indignant de l'indifférence générale par rapport à cette lutte et à la « crise des industries de la Vallée » de la part des « grands journaux » (La Valsusa, 19 décembre 1970). De façon actuelle, cette union des différentes composantes de la communauté dans la lutte - et des luttes locales entre elles - persiste. Gigi, historien et militant de la vallée, dira ainsi par exemple, à propos de la lutte No TAV :

⁸ Les citations issues de journaux italiens et autres archives italiennes, tout comme les verbatim issus de nos entretiens serons ici traduits en français.

« Dans les moments les plus beaux, comme en 2005, nous avons eu des organisations ouvrières qui ont apporté leur solidarité au mouvement et ont reçu en échange de la solidarité [...] Dans ce cas là, il y a proprement osmose entre le mouvement No Tav et disons la défense des postes de travail ».

A ces luttes ouvrières vont succéder des luttes habitantes dans les années 1980. Tout d'abord une opposition vaine à la construction de l'autoroute reliant Turin au tunnel routier du Fréjus, puis une lutte habitante victorieuse contre la construction d'une ligne électrique transfrontalière à très haute tension dans les années 1980 (Della Porta & Piazza, 2008). Ces luttes vont autant signer le début d'une pluridimensionnalité axiologique des luttes — qui vont alors dépasser le simple enjeu initial de l'aménagement du territoire — que d'une dynamique de réappropriation par les citoyens de leur souveraineté, issue d'un "apprentissage par l'échec", et d'une mise en réseau avec d'autres territoires en lutte. Nicoletta, militante historique de la vallée nous dira ainsi :

« Dans les années 1980, entre autres, est né le projet de l'autoroute [...] qu'au moins une partie d'entre nous a contesté, pour les motifs habituels qu'étaient la défense du territoire, mais pas seulement, mais aussi d'un modèle de vie, de développement, de production qui ne comporte pas par exemple la monoculture [...] mais revitalisait les territoires qui produisait ce qui servait. [...] Sur les autoroutes on a vu commencer à circuler les "entrepôts mobiles" des industries qui délocalisaient. Et puis aussi les produits agricoles [...]. Je me souviens quand on voyait passer les premiers camions sur l'autoroute, ils apportaient du foin, de la France à l'Italie. [...] Ou encore des animaux qui étaient apportés des "fabriques d'animaux" françaises aux boucheries italiennes, avec souffrance ».

Gigi ajoutera alors que le problème était que les promoteurs de l'autoroute « ont contracté avec chaque commune des compensations » ce qui a mené la lutte à sa perte. Il indique qu'il y a eu apprentissage et que dans la lutte No Tav « sur la base de la réalisation négative de l'autoroute on s'est dit "ou on commence tous ensemble ou autrement cela finira comme l'autre fois" ». Nicoletta dira que « cette nouvelle prise de position » est aussi :

« le fruit du fait que derrière les structures communales il y a eût les gens qui ont décidé de prendre, au premier plan, en main leur propre sort et le sort de cette lutte... Parce que pour l'autoroute, ce n'est pas qu'il n'y avait pas une tentative d'opposition populaire [...] Le parti des populations, les grands groupes environnementalistes l'avaient représenté, les grandes associations environnementalistes qui s'étaient positionnées comme les représentantes des intérêts diffus ».

Selon Nicoletta, le choix fait par ces associations dès le départ de s'asseoir à la table des négociations avec les promoteurs de l'autoroute afin de rechercher un compromis a conduit à une situation où « le non à l'autoroute n'existait plus, le problème était "comment la faire avec le moindre impact possible ?" », ajoutant « nous au contraire on était pour ne pas la faire », soulignant ainsi un sentiment de trahison des citoyens par leurs représentants. Elle indique que c'est l'apprentissage issu de cet événement négatif qui a permis de gagner la lutte contre le "méga-électroduc" car :

« Sur l'électroduc on a dit "c'est nous maintenant qui imposerons à la Comunità Montana⁹ notre présence dans cette lutte [...] On s'est mis en contact avec d'autres entités qui allaient être touchés par ce méga-électroduc, par exemple toute la vallée de la Maurienne française [...] parce qu'on avait compris que seul tu ne gagnes pas[...]. Pourquoi cela a été possible ? Parce que cela touchait les populations [...]. Et puis on a découvert qu'en réalité la situation de la vallée de Suse n'était pas unique en Italie. [...] Durant ces années là est née une coordination nationale contre les champs électromagnétiques, et on l'a fondé avec toutes ces organisations qui combattaient les électroducs [...]. Les gens ont compris et ont commencé à lutter. [...] Par rapport à l'autoroute, on ne déléguait plus aux administrations ni aux grands groupes environnementalistes, les problèmes. Et alors c'est toute la population qui participait, qui signait [les pétitions], qui faisait des assemblées [...]. C'était les gens qui se réveillaient, et donc ce qui commençait à unir était la conscience que tu ne pouvais pas te défendre seul et que aussi le modèle de vie devait changer, parce que tout est lié ».

Il faut également signaler la présence en basse vallée de Suse d'un groupe d'action non-violente très actif tant au sein de la société civile que des entreprises. Le *Gruppo Valsusino di Azione Non-violenta* (GVAN) va par exemple réussir en 1970 – année de sa fondation - à faire voter à l'unanimité par les ouvriers de l'usine métal-mécanique Officine Moncenisio, située à Condove, une

7

⁹ Équivalent d'une communauté de communes.

motion demandant l'arrêt de la production d'armes par l'entreprise, motion qui parviendra à ses fins et aura pour conséquence l'abandon de cette filière par l'usine (qui existe encore aujourd'hui). Rappelant cet événement marquant, un ordre du jour du Conseil Régional du Piémont souligne en 2014 que :

« En 1970, les alors 800 ouvriers réunis en assemblée, approuvèrent à l'unanimité une motion contre la fabrication d'armes et de matériel de guerre que l'établissement produisait. L'initiative était née sur proposition de l'ouvrier Achille Croce et du Groupe d'Action Non-violente et fût immédiatement appuyée par les organisations syndicales, obligeant de fait la direction à cesser ce type de production. Probablement un cas unique dans l'histoire de l'Industrie » (Consiglio Regionale del Piemonte, 29 juillet 2014).

L'impact du GVAN sur la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse est très sensible. Il semble avoir permis la diffusion des valeurs de la non-violence au sein de celle-ci : de nombreuses figures du mouvement No Tav en sont issues. Mais au-delà, il marque également une ré-insertion de l'économique dans le politique.

C'est dans ce contexte que nait au début des années 1990 le mouvement No TAV¹⁰. Il s'agit à la base d'une lutte animée par la volonté de préserver l'environnement local. Cette résistance s'est peu à peu transformée en une lutte pour un autre modèle de société semblant par ailleurs aujourd'hui trouver écho en Europe. De cette lutte ont émergé de nombreuses initiatives qui dessinent aujourd'hui un ensemble de dynamiques territoriales soutenables et socialement innovantes très majoritairement valorisées au sein du territoire de la basse vallée de Suse¹¹. La lutte No Tav semble avoir été un catalyseur de cette dynamique de mise en communauté alternative de la basse vallée de Suse. Joséphine, agricultrice dans la vallée dira ainsi:

« Cela part de maintenant vingt-cinq années de lutte, qui a créé un réseau de communauté qui s'est en premier découvert être une communauté en ayant un ennemi commun [...]. Durant ces vingt-cinq années, ces personnes se sont connues dans les manifestations, dans les

_

 $^{^{10}}$ No Treno ad Alta Velocità (non au train à grande vitesse).

¹¹ En témoigne notamment la victoire en 2014 d'une large majorité de listes alternatives et No TAV aux élections municipales dans le territoire.

réunions, sur les barricades, dans les assemblées, et ont commencé à raisonner. Pas seulement à construire des barricades [...] aussi à quelle alternative de société il pourrait y avoir ».

La lutte No Tav, tout comme les luttes ouvrières des décennies 1970 et 1980 s'est majoritairement développée en basse vallée, espace concerné au premier plan par les potentiels travaux. Et c'est dans ce territoire que semble s'être structurée une communauté territorialisée : l'autoproclamé "peuple No TAV". A l'image de nombreux autres enquêtés, Philippe, artisan, dira :

« Les lieux que je fréquente ce sont la vallée... la basse vallée de Suse, de Suse à Avigliana. [...] Comme réseau politique, je me sens plus proche de ces territoires, alors que les territoires de la haute vallée ont une économie différente, plus centrée sur le tourisme de masse, qui ne me plait pas beaucoup ».

Dans la même veine, Joséphine dira de la haute vallée que c'est « un autre type de mentalité : ciment et ski, il y a surement des personne fantastiques là-bas... Mais nous on ne les connaît pas ». Il est intéressant de noter comment dans ces déclarations le politique et l'économique, le décider et l'agir, relèvent d'un tout. Ce sont bien les pratiques collectives qui semblent permettre à Philippe et Joséphine de déterminer la limite de la communauté. Mais quelles sont les normes de cette communauté ? Quelle est cette « mentalité » évoquée par Joséphine ?

2 Un régime conventionnel alternatif en basse vallée de Suse ?

Issu de praxis situées, le commun l'est également. Pierre Dardot et Christian Laval diront ainsi que :

« Le commun doit avoir des limites nettement définies, car il convient d'identifier la communauté concernée par le commun ; les règles doivent être bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs » (Dardot & Laval, 2014, p.150).

Pour le dire autrement, si le commun, de façon générale, est un « au-delà du capitalisme » (Ibid., p.11) naissant de praxis instituantes diverses et foisonnantes, il n'est pas un ensemble unique. De même les normes le régulant ne sont pas absolument identiques en toutes situations. Elles s'apparentent davantage – au niveau global - à un ensemble d'ensembles situés de normes,

convergents mais non-exactement identiques, c'est-à-dire à un ensemble de régimes conventionnels alternatifs situés, institués ou en cours d'institution.

Afin de caractériser l'existence éventuelle d'un régime conventionnel alternatif au sein de la basse vallée de Suse, nous avons tout d'abord interrogé les entrepreneurs enquêtés dans le cadre de notre étude quant aux limites de l'espace dans lequel ils se sentaient ancrés, que nous leur avons demandé de représenter sur une carte. Puis nous les avons questionnés quant à d'éventuelles valeurs, conceptions de "l'intérêt général" ou du "bien commun" leur semblant être partagées par les habitants de cet espace. Il est intéressant de noter que par le dessin les enquêtés ont semblé représenter davantage leur espace vécu individuel que les limites de leur communauté. En effet, les espaces qu'ils ont dessinés, quoique comprenant toujours une large partie de la basse vallée, s'étendaient parfois à des périphéries (telles que la haute vallée, ou les vallées voisines), où se restreignait d'autres fois à un espace plus petit à l'intérieur de la basse vallée. Cependant, par le récit, au cour du questionnement sur les normes, un autre territoire a été spontanément désigné : la basse vallée, distinguée de la haute vallée et de Turin. Il en est ainsi de Joséphine, qui alors qu'elle dessine un espace comprenant des vallées alentours et une partie de la haute vallée, nous parle de « la vallée » dans son discours (éliminant ainsi les vallées alentours) et indique très clairement ne pas considérer la haute vallée comme appartenant à sa communauté politique. Cette distinction s'explique à notre sens par le caractère individuel des questions posées quant à l'ancrage territorial : « où vous sentez-vous chez vous ? Quel espace fréquentez-vous au quotidien ? ». Alors que ces questions renvoyaient à des pratiques individuelles, le discours produit lors du questionnement autour des normes mobilisaient quant à lui des représentations ayant trait à une activité collective. Afin de déterminer les contours spatiaux de cette communauté, l'observation du paysage s'est également révélée intéressante. Le long des deux routes nationales qui parcourent la vallée, des centaines de drapeaux No TAV sont accrochés au mobilier urbain dans la basse vallée. Des banderoles No TAV sont part ailleurs suspendues en nombre aux balcons et de nombreux graffitis et œuvres de street art No TAV s'affichent sur les ponts, les murs, voire à flanc de montagne. Tous ces éléments sont bien moins présents en amont d'Exilles et en aval d'Avigliana.

Afin de décrire le régime conventionnel de ce territoire, dont nous supposons l'existence, nous avons ensuite mobilisé trois catégories : les valeurs, les principes et les praxis. Nous entendons par *valeurs* des idéaux abstraits et très généraux. Elles sont ce qu'il convient de respecter, tel que

"la dignité humaine ". Par principe, nous entendons des prescriptions d'action relatives à des objets et enjeux généraux - comme autant de communs - qui rapprochent les valeurs du réel mais restent cependant peu spécifiques, par exemple "relocaliser l'économie" ou « boucler les flux de matière et d'énergie ». Enfin, les praxis sont relatives à des objets particuliers – comme autant de déclinaisons concrètes des communs - et à des modalités d'action particulières, telles que "acheter les produits des agriculteurs locaux". Selon Guy di Méo et Pascal Buléon : "la praxis est ce mélange d'actions, de pratiques concrètes et de réflexion, d'idées et de valeurs qui les accompagnent. Ces idées, ces valeurs précèdent la pratique, interfèrent avec elle, puis se trouvent modifiées par son commerce" (Di Méo & Buléon, 2005, p.73). Il nous faut ici distinguer les praxis instituées des praxis instituantes. Le fait d'agir en liant consciemment son action à un principe supérieur, sera qualifié de praxis instituante. Bien que Pierre Dardot et Christian Laval en proposent une interprétation philosophique (Dardot et Laval, 2014), nous préférons ici une analyse conventionnaliste. Alors que les principes devenus conventions sont implicites, les praxis instituantes, en se référant consciemment à un ou plusieurs principes, opèrent un choix conscient entre plusieurs possibilités (se conformer ou non à tel ou tel principe). Cela implique que les principes choisis n'ont pas encore force de convention en ce qu'ils n'apparaissent encore que comme des choix possibles parmi d'autres - même s'ils peuvent paraître des choix très évidents - et non comme ce qu'il est "naturel" de faire. Les praxis instituantes participent de la transformation de principes en principes conventionnels (c'est-à-dire de leur institution) en ce qu'elles multiplient les repères associés à ces principes, accroissant ainsi leur normalité. La praxis instituée est quant à elle une traduction située et opérationnelle d'un ou plusieurs principes déjà conventionnels, elle est leur concrétisation par l'action. Les principes auxquels elle correspond étant naturalisés, elle devient en elle-même sa propre finalité (c'est là la définition aristotélicienne de la praxis). Prenons l'exemple du tri sélectif : trier ses déchets est pour de nombreux individus un objectif en soi, sans que ceux-ci ne se réfèrent nécessairement consciemment à un principe supérieur tel que "préserver l'environnement" à chaque fois qu'ils trient leurs déchets. Il est important de noter que, les praxis instituantes tendant avec le temps à devenir "instituées", il existe une infinité d'états intermédiaires entre ces deux catégories.

Les valsusains enquêtés nous ont livré pêle-mêle des principes et praxis, et beaucoup plus rarement des valeurs qu'ils considèrent comme collectivement valorisées au sein de leur communauté. Nous avons donc majoritairement reconstitué la grille des valeurs à partir des

nombreux principes et praxis énoncés, et avons systématiquement incité les enquêtés à détailler à quels principes voire valeurs leurs praxis se référaient. Pour ce faire nous avons au besoin créé des situations de "dispute" (Boltanski & Thévenot, 1991) avec ceux-ci en défendant face à eux – avec force mauvaise foi - des pratiques contraires aux leurs, ou en contestant le bien fondé de leurs argumentations afin de faire surgir de leur part de la justification (Ibid.)¹². Par exemple, à cet enquêté qui nous disait valoriser les productions agricoles locales, nous opposions le plaisir de déguster des mangues et des ananas plusieurs fois par semaine. A cet autre qui nous disait l'intérêt de produire localement de l'énergie, nous opposions le faible coût pour le consommateur de l'électricité produite dans les centrales nucléaires. Nous avons complété ces données recueillies par entretiens par un corpus de productions numériques issues de diverses organisations du territoire (communiqués de presse des principales associations locales et programmes électoraux des listes élues aux dernières élections municipales). Valeurs, principes et praxis s'y trouvent également enchevêtrés, à l'image de cet extrait des « valeurs fondamentales » du "Rete Liste Valle Susa", ce réseau de listes citoyennes candidates aux élections municipales dans la basse vallée en 2014 et largement victorieuses :

« Participation de la population à la formation des décisions ; conseils municipaux ouverts [...] Conscience des limites de la Terre où nous vivons. [...] retour à une économie réelle et locale basée sur le respect du territoire et des droits des personnes et non sur la croissance infinie de la consommation ».

La grille que nous livrons ici ne tend pas à l'exhaustivité, mais plutôt à esquisser le régime conventionnel alternatif en cours d'institution au sein de cette communauté territorialisée. Celui-ci semble se référer aux deux valeurs suivantes : la dignité humaine (passée, présente et future) et l'environnement. A ce titre, il diffère déjà du régime conventionnel dominant qui est davantage ancré dans une représentation prométhéenne du monde, au sein de laquelle l'espace-temps est annulé par la maîtrise que l'humain en aurait et où l'environnement n'est pas, en lui-même, une valeur. Les communs – ces objets et enjeux pris en charge par l'activité collective des membres de

_

¹² Cette technique était surtout nécessaire lorsque les interrogés abordaient des praxis instituées, leur semblant être "naturellement" le bon comportement à adopter. Le subterfuge leur était révélé à la fin de l'entretien.

la communauté territorialisée — semblent pour les valsusains autant de déclinaisons situées, de "fragments territoriaux", d'objets et enjeux plus globaux. La prise en charge de ces fragments à l'échelle de leur communauté territorialisée semble être considérée par les valsusains comme relevant de leur devoir, en tant qu'exercice d'une part de responsabilité qui leur échoirait à l'échelle globale. Il est ainsi souvent fait référence dans leurs discours à une responsabilité collective par rapport au « territoire », et « prendre soin du territoire » y signifie en conséquence parfois renforcer l'économie locale, d'autres fois veiller sur l'environnement naturel local, ou encore favoriser le bienêtre des membres de la communauté. Le « territoire » y devient un système local de communs, un agrégat d'objets et d'enjeux en interaction entre eux et avec l'extérieur, qu'ils considèrent avoir le devoir de prendre en charge. Certains des principes énoncés — et des communs collectivement pris en charges selon ceux-ci - peuvent être résumés comme suit, bien qu'encore une fois la liste soit loin d'être exhaustive :

- Rechercher l'autonomie des individus, se rapportant à des communs tels que l'alimentation ou l'information,
- Agir en synergie, se rapportant à des communs tels que l'accueil de réfugiés ou les luttes locales,
- Être solidaire, se rapportant à des communs tels que le chômage ou l'économie locale,
- Avoir une empreinte écologique minimale, se rapportant à des communs tels que l'énergie ou le foncier,
- Tenir compte des limites, se rapportant à des communs tels que le temps de travail ou l'environnement,
- Préserver le patrimoine, se rapportant à des communs tels que le bâti ou l'alimentation,
- Éviter la violence, se rapportant à des communs tels que les conditions de travail ou les luttes locales,
- Faire preuve d'hospitalité, se rapportant à des communs tels que l'accueil des nouveaux habitants ou des touristes, ...

Par leur diversité – en rupture avec un économicisme roi – les principes de la communauté territorialisée du Val de Suse dessinent bien un ensemble de normes alternatif au régime conventionnel dominant. Il convient toutefois de noter que les quelques principes généraux ici esquissés semblent eux-mêmes se décliner en un foisonnement de sous-principes et constituer une nébuleuse complexe plus qu'une arborescence. Par exemple, "être solidaire" peut devenir "faire preuve d'hospitalité" ou "rechercher la convivialité". Mais "faire preuve d'hospitalité" peut aussi être une déclinaison de "rechercher l'autonomie des individus". Les catégories de principes et praxis sont si intimement liées que, bien que des principes puissent être esquissés de façon plutôt générale, ils connaissent un "affinement" et une multiplication permanente par un foisonnement des praxis instituantes qui étoffent leur sens au fil du temps et qui, répondant à plusieurs principes en même temps, les hybrident. Ce foisonnement, ainsi que le constat que la « dispute » ait dû être variablement mobilisée au cours des entretiens pour révéler des justifications implicites, nous semblent indiquer que coexistent actuellement au sein de la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse des principes alternatifs partagés en cours d'institution et des principes alternatifs suffisamment stabilisés pour que l'on puisse parler de principes conventionnels. Il est ainsi très difficile d'en dresser finement la cartographie, de même que d'étudier dans leur ensemble les praxis. Dans le cadre de cette enquête, nous nous sommes concentrés sur les praxis d'un groupe en particulier : les petits en moyens entrepreneurs ancrés dans le territoire.

3 Les praxis des entrepreneurs valsusains : déviance collective et accroissement de la capabilité territoriale.

Nous allons dans cette dernière partie nous intéresser plus particulièrement au cas des entrepreneurs, ceux de la basse vallée de Suse avec lesquels ont été menés les entretiens étant représentatifs de l'activité économique locale (industriels, commerçants, artisans, consultants et agriculteurs) et notamment du monde des petites et moyennes entreprises ¹³. Alors même que le régime conventionnel dominant semble a priori plutôt être en phase avec les intérêts des acteurs économiques, il s'avère que cet a priori a été remis en cause par l'observation du monde entrepreneurial au sein de cette communauté territorialisée.

_

¹³ Notre étude n'a ainsi concerné que des entreprises de moins de cent salariés, les grandes entreprises implantées en basse vallée de Suse appartenant à des groupes internationaux.

Les entrepreneurs de la basse vallée de Suse semblent pleinement engagés au sein de leur communauté territorialisée. Les valeurs, principes et praxis mis en avant au sein de leur discours coïncident pleinement avec ceux mis en avant dans les productions numériques issues de la société civile que nous avons analysées (professions de foi et manifeste des listes citoyennes élues aux élections municipales de 2014 par exemple). Ainsi, les préoccupations en termes d'empreinte écologiques, d'autonomie et ou encore de synergies entre acteurs par exemple font tout autant sens chez ces entrepreneurs que dans le reste de la population, pas seulement en tant que citoyens et qu'habitants de la basse vallée, mais également vis-à-vis de leur entreprise.

3.1 Des entrepreneurs qui agissent selon des principes alternatifs

Nous avons tenté lors de notre enquête d'établir les contours des structures de capabilités ¹⁴ des entrepreneurs valsusains. Nous avons ainsi questionné les entrepreneurs quant à leurs attentes par rapport à leur entreprise. Nous les avons ensuite sollicités quant aux fonctions nécessaires à la bonne marche de leur entreprise (production, vente, financement, recherche et développement...), aux acteurs impliqués dans ces fonctions et aux relations qu'ils entretiennent avec ces acteurs (coopération, dépendance, domination...). Nous les avons enfin interrogés quant à l'adéquation de leurs modes de fonctionnement et des principes auxquels ils adhèrent ainsi que sur les conditions rendant possible leur engagement.

Il en est ressorti tout d'abord que les entrepreneurs valsusains ancrent leur entreprise dans une rationalité axiologique. Ils cherchent ainsi de façon systématique à faire coïncider leurs pratiques professionnelles et leurs principes et valeurs, développant des praxis complexes. Ils ont en conséquence le plus souvent conscience des pratiques dissonantes par rapport aux principes qu'ils souhaitent promouvoir et cherchent à les réduire le plus possible.

_

¹⁴ « Les capabilités sont reliées les unes aux autres selon des rapports plus ou moins rigides qui font que certaines sont substituables et d'autres complémentaires. En cas de choc extérieur [...], l'agent joue sur cette structure pour remplacer certaines capabilités détruites par d'autres suivant des rapports donnés, afin d'atténuer les conséquences de ce choc » (Bakshi & Dubois dans Dubois (dir.) et al., 2008).

Leur engagement revêt ainsi des formes très différentes suivant les secteurs d'activité et ils tendent à une rationalité axiologique multidimensionnelle. Joséphine 15, agricultrice, a ainsi choisi de cultiver certaines espèces végétales tant pour leur intérêt écologique (faibles besoins en irrigation, valorisation complète des plantes) que pour leur intérêt social et économique (emplois non-délocalisables, intérêt nutritionnel pour les consommateurs). De même Evan, consultant, a choisi de se consacrer aux questions énergétiques et de réduire la taille de son entreprise tant pour aider ses clients à réduire leur empreinte écologique et à utiliser des matériaux de construction locaux que pour exercer un métier lui permettant de « placer le bien-être de l'être humain au cœur de son activité » 16 et de ne plus entretenir de rapports de domination avec ses collaborateurs.

A côté de ces formes d'engagement « directes » existent des formes d'engagement plus indirectes. Marcel, dirigeant d'une PME industrielle indique ainsi que son engagement passe par le soutien qu'il apporte à ses salariés engagés dans la lutte contre le TAV. Il indique ne pas sanctionner leurs absences lorsque ceux-ci vont tenir des barricades ou participer à des manifestations. De même Evan, Liam (artisan) et Philippe (artisan) indiquent tous trois que le contact qu'ils ont avec leurs clients est l'occasion pour eux de transmettre des bonnes pratiques et de diffuser leurs valeurs et principes auprès de ceux-ci, dans une logique d'apprentissage.

3.2 La production de communs à travers un agir commun individuel et collectif

Bien que les praxis énoncées précédemment soient individuelles, elles relèvent d'un agir commun car les principes (plus ou moins institués) qui les guident sont partagés au sein de la communauté. Au-delà, l'engagement des entrepreneurs du Val de Suse passe également très largement par des initiatives collectives. L'association d'entrepreneurs locaux Etinomia « Entrepreneurs éthiques pour les biens communs »¹⁷, compte ainsi plus de trois cent entreprises valsusaines s'étant engagées à respecter dans leur activité une charte éthique alternative aux principes du régime conventionnel dominant et participant à de nombreuses initiatives territoriales collectives. Le foisonnement d'actions menées au sein d'Etinomia tend – à l'image des praxis

¹⁷ Traduit de l'italien « *Imprenditori etici per i beni comuni* ». Voir <u>www.etinomia.org</u> .

¹⁵ Les prénoms ont été modifiés.

¹⁶ Traduit de l'italien.

individuelles des entrepreneurs – à s'inscrire dans une rationalité axiologique multidimensionnelle. Nous pouvons citer à ce titre les actions suivantes :

- Cours « d'autodéfense bancaire » à destination des entrepreneurs et plus largement des habitants du territoire, par exemple lors de soirées informatives autour de la défense des épargnants et de l'alter-finance intitulées « contraste bancaire ». Celles-ci s'affichaient comme étant destinées aux citoyens se sentant « confus et en danger » ¹⁸ quand ils traitent avec les banques.
- Formations à l'agriculture biologique,
- Organisation de marchés locaux mettant en avant les productions « éthiques » des agriculteurs et artisans locaux,
- Réhabilitation du patrimoine bâti,
- Mise en réseau d'entrepreneurs pour offrir des pré-diagnostics énergétiques gratuitement aux habitants du territoire,
- Promotion du *Slow Tourism*, par exemple à travers l'initiative « Val Susa Casa Tua », présentée par Etinomia comme visant à promouvoir par des rencontres réelles ou virtuelles avec les habitants un « tourisme conscient »¹⁹ au sein du territoire en mettant en avant tant ses attraits touristiques classiques (patrimoine culturel et naturel) que sa dimension alternative et ses luttes,...

Questionnés quant aux conditions ayant permis la mise en œuvre de telles praxis individuelles et collectives, les entrepreneurs interrogés ont souligné l'importance de l'interconnaissance, du partage conscient de principes et valeurs communs et des relations de confiance entre les membres de leur communauté. Joséphine dira ainsi par exemple : « Je suis seule [dans mon entreprise], mais

-

¹⁸ Traduit de l'italien « *Quando tratti con la tua banca ti senti confuso e in pericolo ?* », slogan présent sur les affiches des soirées « *contrasto bancario* ».

¹⁹ Le qualificatif « conscient » est revenu de nombreuses fois lors de nos entretiens en basse vallée de Suse. Il y qualifiait de façon générale la cohérence (pour les objets) ou l'adhésion (pour les individus) avec les principes alternatifs partagés au sein de la communauté territorialisée.

en réalité je ne suis pas seule. J'ai derrière moi un peuple. Cela en quelque sorte m'apporte du soutien ». Ils ont toutefois indiqué être parfois limités dans leur capacité d'adopter une démarche axiologiquement rationnelle par des contraintes d'ordres divers tels que l'absence de fournisseurs locaux, des difficultés de financement ou encore les exigences incompatibles avec une clientèle extérieure à leur communauté et donc pas forcément en phase avec les principes et valeurs défendues. Cependant, là encore, des modes de fonctionnement alternatifs sont recherchés, qu'il s'agisse de processus de diversification de leur activité, ou encore de la tentative de création d'une banque éthique locale. Il convient de noter que — de façon déviante par rapport au régime conventionnel dominant - les entrepreneurs interrogés ne semblent pas considérer leur engagement comme le sacrifice de leur intérêt personnel au profit d'un intérêt commun, mais plutôt comme participant d'une démarche de capacitation individuelle et collective, bien qu'il les conduise souvent à ne pas maximiser leurs propres intérêts financiers. On comprend, tant par les entretiens que par l'observation des actions entreprises, que si la viabilité économique est une condition nécessaire, elle reste un moyen, plutôt qu'une finalité.

Ce qui se crée entre entrepreneurs, et entre ceux-ci et leurs clients, vise à accroître la capabilité du territoire, entendue comme la capabilité collective (Lessmann & Rauschmayer, 2014) ancrée dans un contexte spatialisé et tenant compte des contraintes écologiques de cet espace. Mathieu, agriculteur dans la vallée dira ainsi :

« Il nous faut grandir ensemble [...]. Grandir ensemble veut dire faire en sorte que tous aient la possibilité de vivre avec dignité... Avec un travail, une famille, un respect, avec les droits que tous doivent avoir ».

Cette capabilité territoriale suppose bien entendu le développement de la liberté individuelle, à la fois liberté non entravée par des tiers (interdictions institutionnelles ou violence subie par un tiers) et liberté entendue comme possibilité d'agir afin de poursuivre les buts souhaités (se nourrir ou se vêtir d'une certaine façon, être intégré socialement, etc.) par l'individu (Sen, 2000). Mais elle suppose aussi l'existence de communs qui favorisent la poursuite d'objectifs définis collectivement et permettent d'accroître ainsi l'autonomie collective dans la poursuite de ces objectifs. Les innovations sociales observées en basse vallée de Suse, la formalisation d'un agir commun porteur d'un sens transformant, de praxis, notamment via Etinomia et d'autres entités collectives (Genuino

Valsusino, Canapa Valle Susa, Laboratorio Civico par exemple), mais aussi individuellement, produisent et stabilisent une multitude d'objets et enjeux très divers (tels que l'alimentation, l'emploi, les forêts, le tourisme, les conditions de travail...) comme étant des communs, eux-mêmes ressources mobilisées dans une optique d'accroissement de la capabilité territoriale.

Conclusion

Nous l'avons vu, la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse vise à construire une alternative collective au régime conventionnel dominant. Cela semble permettre à ses membres d'adopter des pratiques en rupture avec ce régime, mais en phase avec des repères cognitifs reconnus localement. Sur ce territoire, un acteur peut agir selon certains principes partagés et donc ne pas se sentir marginalisé. Par cet agir commun alternatif, les valsusains prennent en charge une multitude d'objets et enjeux qu'ils gèrent comme des communs. Ces communs – gouvernés selon les principes alternatifs locaux - viennent à leur tour renforcer tant la communauté territorialisée elle-même (à travers la multiplication des repères conventionnels) que sa capabilité. Mais au-delà, la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse - à travers l'établissement progressif d'un régime conventionnel alternatif qui lui est propre – participe de l'institution plus globale d'un régime alternatif au régime conventionnel dominant. Les praxis complexes des entrepreneurs valsusains ne relèvent pas seulement d'une innovation sociale soutenable au niveau territorial. Elles sont également socialement innovantes au niveau global, mettant en œuvre et par là-même participant de l'institution de valeurs et principe conventionnels alternatifs émergeant à cette échelle (Bozonnet, 2014 ; Buclet, 2011b).

Références bibliographies

BAKSHI P., DUBOIS J.-L., (2009), « Glossaire des termes », in : DUBOIS J.-L. *et al*. (dir.), *Repenser l'action collective*. *Une approche par les capabilités*, L'Harmattan, Paris, p. 259-265.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 496 p.

BOZONNET J.-P., (2014), « L'écocentrisme en Europe : une mise en récit de la nature, post-industrielle et post-religieuse », in : BRÉCHON P. & GONTHIER F. (dir.), Les valeurs des européens. Évolution et clivages, Armand Colin, Paris, p.89-104.

BUCLET N., (2011a), Écologie industrielle et territoriales. Stratégies locales pour un développement durable, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 308 p.

BUCLET N., (2011b), Le territoire entre liberté et durabilité, Presses Universitaires de France, Paris, 224 p.

COHEN J., FUNG A., (2011), Le projet de la démocratie radicale, *Raisons politiques*, vol.42, n°2, p. 115-130.

DARDOT P., LAVAL C., (2014), Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle, La Découverte, Paris, 400 p.

DELLA PORTA D., PIAZZA G., (2008), Voices of the Valley, Voices of the Straits. How protest creates communities, Berghahn Books, New York, 128 p.

DI MÉO G., BULÉON P., (2005), L'espace social. Lecture géographique des sociétés, Armand Colin, Paris, 304 p.

LESSMANN O., RAUSCHMAYER F. (dir.), (2014), *The Capability Approach and Sustainability*, Routledge, Taylor & Francis Group, Londres, New York, 192 p.

MOINE A., (2006), « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. », *L'Espace géographique*, vol.35, n°2, p.155-132.

RESEAU QUEBECOIS EN INNOVATION SOCIALE, (2011), Déclaration québécoise pour l'innovation sociale, RQIS, 7 p.

SEN A., (2000), Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté, Odile Jacob, Paris, 368 p.